



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Camembert de Normandie

Question écrite n° 39618

Texte de la question

M. Alain Tourret attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les craintes exprimées par les adhérents du Syndicat normand des fabricants de camembert (SNFC) qui exploitent 10 fromageries en Normandie, emploient un millier de salariés et collectent du lait 100 % normand auprès de 1 500 producteurs normands. Cette collecte leur permet d'assurer la fabrication de 63 000 tonnes de camembert, soit 70 % environ de la production française. 25 % de ces volumes sont exportés. Dans un livre resté célèbre, le sociologue Pierre Boisard a hissé le camembert, fleuron du terroir normand, au rang de « mythe national ». Le mythe serait aujourd'hui menacé. Ce trésor du patrimoine gastronomique national est en effet menacé de ne plus pouvoir afficher son identité normande. Selon les adhérents du SNFC, les services de l'État voudraient leur interdire toute mention ou référence à la Normandie sur les emballages de leurs produits. Seraient ainsi bannis le nom, le blason de la Normandie, les mentions sur l'origine du lait, etc. Cette menace résulterait d'une interprétation très extensive de la réglementation européenne et aboutirait à ce paradoxe que les producteurs normands ne pourraient plus affirmer l'origine géographique et la forte identité de leur camembert. Une telle mesure, si elle est avérée, aurait des conséquences catastrophiques pour la filière normande du camembert. Cette banalisation de leur production soumettrait les producteurs à la concurrence nationale et internationale sur un marché dont les volumes commercialisés ont fondu de moitié ces 40 dernières années. Cette mesure irait par ailleurs à l'encontre de l'attente des consommateurs, de plus en plus attentifs à l'origine, la qualité et à la traçabilité des produits qui leur sont proposés. Il lui demande s'il peut rapidement dissiper l'inquiétude qui gagne les producteurs laitiers et fromagers normands et répondre aux nombreuses interrogations des consommateurs en assurant qu'il s'agit là d'une incompréhension, voire d'une rumeur sans fondement.

Données clés

Auteur : [M. Alain Tourret](#)

Circonscription : Calvados (6^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39618

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 juin 2021](#), page 4983

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)